

La justification des nombres : bien plus que des chiffres!

par Julie Paquette

Pour toute *Demande d'autorisation d'utiliser des animaux* (CDEAF1) ou *Demande de modification* (CDEAF5), il est requis que vous justifiiez le nombre d'animaux demandés. Cette justification doit être essentiellement basée sur des faits statistiques assurant qu'un nombre suffisant d'animaux sera utilisé pour obtenir des données scientifiquement valides et statistiquement significatives. Il importe donc que vous présentiez les effectifs requis, préférablement sous forme de tableau, en précisant le nombre d'animaux demandés pour chacun des groupes et sa justification.

Cet exemple de tableau sommaire décrit le type d'informations à saisir :

Groupe	Traitement	Nombre d'animaux	Nombre d'occasions	Justification	Total
1	Control/Saline	8	1	-	8
2	XYZ 10 mg/kg	8	2	Variabilité moyenne	16
3	XYZ 30 mg/kg	8	2	Variabilité moyenne	16
4	XYZ 100 mg/kg	8	3	Forte variabilité	24
					64

Pour des designs expérimentaux plus complexes ou multifactoriels, le CDEA vous propose son chiffrier *Excel* «**Aide à la justification des nombres**» pour vous aider à comptabiliser les animaux en un rien de temps. Demandez-le!

Une multitude de motifs valables peuvent justifier les nombres d'animaux demandés: l'espèce choisie, la quantité d'échantillons nécessaires, un certain taux de succès ou d'attrition observé ou attendu en fonction du test effectué, la nécessité de valider des résultats ou d'obtenir un profil de données en fonction du temps et même, vos ressources humaines et financières.

Tout en mettant l'accent sur la **réduction** de l'utilisation des animaux, il demeure que ce nombre doit être bien mûri et le fruit d'une réflexion à plusieurs niveaux. À cet égard, les chercheurs sont encouragés à considérer des *études pilotes* impliquant peu d'animaux avant d'opter pour de nouveaux protocoles à plus grande échelle lorsque de nouvelles approches ou méthodes ou de nouveaux produits sont envisagés. Ces études pilotes devront faire l'objet d'un suivi vétérinaire serré et être rigoureusement documentées (procédures, observations, problèmes survenus et solutions appliquées), afin de bénéficier à l'élaboration du projet principal à venir.

Production du CDEA en bref

Rédaction

Julie Paquette, M.Sc.

Mise en page & infographie

Cristina Piccoli & Julie Paquette

Révision

Véronique Gaury
Marie-Andrée Laniel, DMV
Sylvie Marleau, Ph.D.
Stéphane Ménard, DMV



Personne-ressource

Pour vous aider dans vos demandes d'approbation et le suivi post-approbation, ainsi que pour toute autre question ayant trait à l'utilisation des animaux, veuillez contacter :

Mme Julie Paquette

Coordonnatrice du CDEA
Bureau E-407, Roger-Gaudry
T : 514.343.6830
C : cdea@umontreal.ca

Tic! Tac! Tic! Tac!



Échéance : Lorsque vous recevez la lettre d'*Avis d'échéance* de votre protocole, il ne vous reste qu'un mois pour soumettre votre demande de renouvellement afin qu'elle soit autorisée par le CDEA à temps!

Calendrier CDEA



Dépôt des demandes :
Au plus tard, le
15 novembre 2010, 17h

Disponibilité des résultats :
26 novembre 2010



On déménage!

À compter de novembre 2010, les bureaux du secrétariat et de la coordonnatrice

du CDEA seront aux **E-405** et **E-407**, pavillon Roger-Gaudry.



Saviez-vous que...
Le CDEA est sur la toile à
www.cdea.umontreal.ca

Vos questions et suggestions nous tiennent à cœur :
cdea@umontreal.ca



À venir le mois prochain

Les points limites : de quoi s'agit-il?